



Analyse du parc **Lalancette**

L'ANONYME

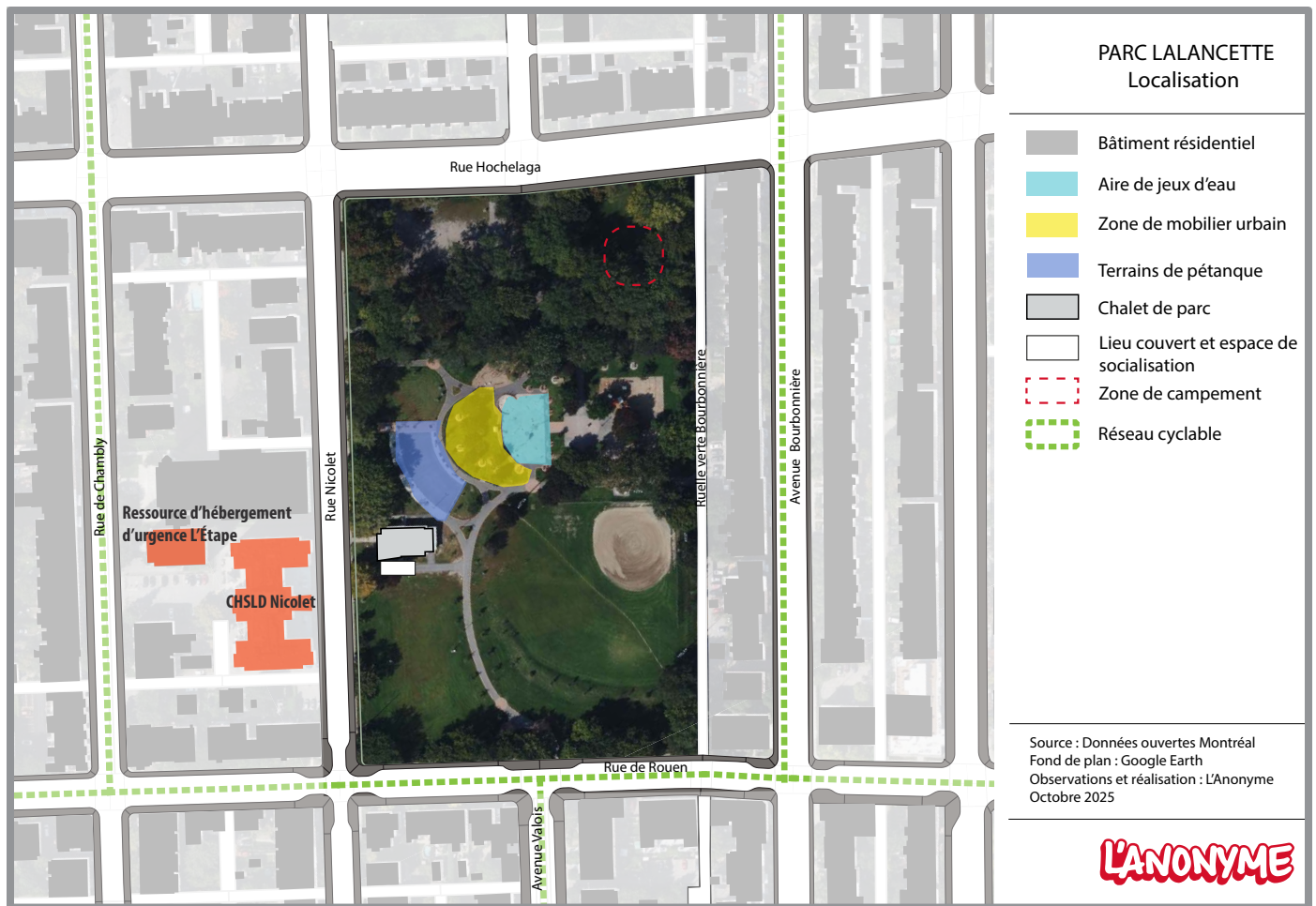
Parc Lalancette

Visée générale

Documenter l'aménagement et les dynamiques sociales afin de proposer des pistes de solutions permettant d'atténuer les tensions dans le parc Lalancette.

Objectifs ciblés

- Favoriser l'inclusivité en tenant compte des besoins spécifiques des différentes personnes fréquentant le parc et vivant autour
- Concilier les différents besoins des personnes fréquentant le chalet de parc
- Valoriser les secteurs moins fréquentés du parc



Localisation et mise en contexte

Situé dans l'arrondissement Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, le parc Lalancette se trouve dans la partie ouest du quartier Hochelaga-Maisonneuve. Délimité par la rue Hochelaga au nord, la rue de Rouen au sud, la ruelle de l'avenue Bourbonnière à l'est et la rue Nicolet à l'ouest, le parc jouit d'un emplacement de choix dans le quartier. Le parc comporte trois aires informelles d'activités ; la section nord se caractérise par des arbres matures, un sentier de promenade bordé de mobilier urbain et une aire d'exercice canin (AEC). La partie au centre comporte l'ensemble des installations destinées aux enfants, des terrains de pétanque et un circuit d'entraînement extérieur. Du mobilier urbain diversifié y est également installé, et l'espace comporte des zones ombragées. Il s'agit sans conteste de la section la plus achalandée. La troisième section, au sud, comporte un chalet de parc, un terrain de baseball ainsi qu'une plaine de jeux. Il n'y a aucun mobilier urbain dans cette section, outre à l'accès principal près de l'intersection de la rue de Rouen et de l'avenue Valois.

Le parc est implanté dans un quartier majoritairement résidentiel et institutionnel. On y retrouve à proximité le Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) Nicolet, la ressource d'hébergement d'urgence L'Étape du CAP St-Barnabé, la station de métro Joliette, des garderies, des écoles, des organismes communautaires comme le Cirque Hors-Piste ainsi que la caserne de pompiers #48 du Service Incendie de Montréal (SIM). La présence de mobilier urbain et d'installations diversifiées, la programmation culturelle variée, l'emplacement géographique et le contexte social dans lequel le parc est implanté en font un espace occupé par une variété de personnes. L'achalandage du parc témoigne de son apport identitaire et de son appropriation par les citoyen·nes du quartier.

Dans les dernières années, le parc est devenu un point de repère, un espace de socialisation et un refuge pour les personnes marginalisées et/ou en situation d'itinérance (tel que défini plus loin). Le parc permet l'accès à différentes installations et ressources qui répondent aux besoins de ces personnes, comme des toilettes, de l'eau potable, une protection contre les intempéries et une occasion de se regrouper ou de se détendre. Par exemple, l'avant du chalet de parc est devenu un espace occupé par des personnes marginalisées et la section nord-est, un lieu où des personnes en situation d'itinérance érigent des campements.

Cette appropriation du lieu a généré des tensions entre les différentes usager·es du parc. Des incivilités, des comportements insécurisants, du matériel de consommation à la traîne et des regroupements de personnes ont été dénoncés par des personnes fréquentant les lieux aux instances municipales. Les signalements se sont soldés par des démantèlements et des mécanismes de surveillances accrus afin de limiter l'accès au parc aux personnes marginalisées, renforçant un climat d'intolérance.

L'analyse des données recueillies lors des observations permet de rendre compte d'une utilisation des installations et de dynamiques sociales distinctes entre les trois sections du parc. Des pistes d'action en matière d'aménagement et de partage de l'espace public sont présentées dans la dernière partie du document.

Sondage auprès des personnes fréquentant le parc Lalancette

Tout au long des périodes d'observations et particulièrement à la fin de l'été 2025, l'équipe de L'Anonyme a sondé des personnes présentes dans le parc afin d'obtenir un portrait du sentiment de sécurité et de l'utilisation de celui-ci. Les témoignages sont intégrés dans l'analyse des différentes sections. Fait à noter, aucune des personnes sondées n'a mentionné la présence de campements dans le parc comme un élément insécurisant.

Périodes d'observation

Le parc Lalancette a fait l'objet de 10 périodes d'observation à différents moments de la journée entre les mois de juillet 2024 et de septembre 2025. Ces observations ont permis de recenser les activités et les comportements de plus de 980 personnes. Les présences régulières de l'équipe au parc ainsi que les témoignages relevés de différents groupes de personnes (employé·es ou usager·es) ont complété les données colligées lors des périodes d'observations.

Les comportements ou activités pratiquées par les personnes observées se divisent en trois catégories :

- **Déplacement** : en transit dans le parc. Les activités catégorisées comme des déplacements comprennent la marche, le vélo, le jogging, etc.
- **Stationnaire** : toute activité qui implique de rester au même endroit, comme être assis·e seul·e ou en groupe, dormir, lire, etc.
- **Active** : cette catégorie inclut les activités sportives et de loisirs, telles que les parties de pétanque, l'entraînement en circuit extérieur, le yoga et le jeu libre.

De plus, l'analyse des données s'oriente autour de la condition socioéconomique et démographique perçue des personnes (personnes non marginalisées, personnes marginalisées et âge). Il est important de souligner que ces catégorisations reposent sur des perceptions subjectives et peuvent varier selon le contexte, l'interprétation des personnes qui ont réalisé les observations et les critères implicites utilisés par celles-ci.

Ainsi, l'expression « personne marginalisée » est utilisée pour parler d'une personne présentant un ou des facteurs de vulnérabilités visibles ou connus (pauvreté, santé, consommation, utilisation particulière de certaines installations, fréquentation de certains services, etc.), tandis que l'expression « personne non marginalisée » réfère à une personne qui ne présente pas de manière visible de tels facteurs. L'expression « personne en situation d'itinérance » renvoie quant à elle à une personne vivant une instabilité résidentielle — c'est-à-dire sans logement fixe, adéquat ou sécuritaire — ou dépendante de services d'hébergement temporaires. Quant à l'âge, un·e enfant se situe dans une tranche d'âge estimée de 0-12 ans ; une personne adolescente, de 13-17 ans ; une personne adulte, de 18-65 ans ; et une personne aînée, de 65 ans et plus.

Section au nord, près de la rue Hochelaga

La partie nord du parc se distingue par de grands arbres matures créant des zones ombragées, des sentiers de promenade bordés de bancs, une aire de repos avec des tables ainsi qu'une aire d'exercice canin (AEC). Pourtant, il s'agit de la section de parc la moins occupée pour les activités stationnaires et actives en dehors de l'AEC. Près de 70% des activités recensées relèvent de la catégorie déplacement. De ces comportements observés, 65% des personnes marchent en compagnie d'un animal, ce qui indique que l'AEC est la raison principale de l'achalandage de cette section.

Plusieurs facteurs liés à l'aménagement viennent expliquer la faible fréquentation de cette portion du parc. D'abord, elle se situe à proximité de la rue Hochelaga, une artère passante et bruyante, peu propice aux activités calmes liées à la détente. Ce phénomène a été observé dans d'autres espaces verts de la ville. De même, les accès au parc ne sont pas sécuritaires ; il n'y a pas de mesures d'apaisement de la circulation et les abords ne sont pas clôturés, ce qui peut présenter un enjeu de sécurité pour les enfants.

Bien que la section 1 dispose de plusieurs bancs et tables de pique-nique, certains d'entre eux sont dégradés. Par exemple, des bancs ont été vandalisés et une table a été endommagée par un appareil de cuisson. Un entretien insuffisant des éléments du mobilier urbain prive les différent·es usager·es du parc d'un environnement de qualité et

sécuritaire. Il contribue à perpétuer une représentation sociale négative des personnes en situation d'itinérance ou marginalisées en alimentant la fausse idée qu'elles sont la cause de la dégradation de l'environnement même lorsque ce n'est pas le cas.

Personnes en situation d'itinérance vivant dans le parc



Légende : des tentes sont régulièrement présentes dans la section nord du parc.

La portion est de cette section accueille de façon ponctuelle des installations temporaires (tentes et abris). Les personnes en situation d'itinérance semblent favoriser cette section du parc aux autres, bien que depuis la fin de l'été 2025, de telles installations aient été constatées dans l'ensemble du parc. On remarque que le nombre de campements est influencé par différents facteurs extérieurs au parc, comme la disponibilité de places dans les ressources d'hébergement d'urgence ou les actions visant l'exclusion des personnes en situation d'itinérance dans d'autres espaces publics de l'arrondissement (démantèlements).

De plus, des employé-es de la Ville chargé-es de l'entretien du parc ont mentionné que les opérations de nettoyage mensuels au service d'hébergement d'urgence L'Étape du St-Barnabé avaient une incidence sur le nombre d'installations présentes, puisque l'ensemble des personnes hébergées doivent quitter pour une durée déterminée. Ces opérations de nettoyage terminées, le nombre d'installations temporaires dans le parc diminuent.

La présence d'installations temporaires dans le parc Lalancette et particulièrement dans la section nord pourrait s'expliquer par différents facteurs. D'abord, ce dernier étant à proximité de L'Étape du CAP Saint-Barnabé, il permet aux personnes en situation d'itinérance de maintenir un lien avec les intervenant-es de la ressource et d'accéder à certains services essentiels. Par ailleurs, le parc offre différents services accessibles et essentiels aux personnes en situation d'itinérance (et à l'ensemble des citoyen-nes), comme des fontaines à boire et des installations sanitaires.

De plus, cette section étant la moins achalandée du parc, elle fournit une certaine quiétude pour les personnes qui n'ont pas accès à l'intimité d'un logement. Les personnes en situation d'itinérance et marginalisées sont conscientes de la représentation sociale défavorable qu'ont les personnes non marginalisées sur elles. Plusieurs échanges avec des personnes en situation d'itinérance sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement témoignent que ces dernières choisiront, dans la mesure du possible, de s'installer à distance d'un lieu passant ou d'espaces destinés aux enfants. Bien que la marginalité et l'itinérance semblent générer de l'inconfort ou de l'insécurité pour certain-es citoyen-nes de l'arrondissement, les observations effectuées dans cette section ont démontré une cohabitation entre les personnes en situation d'itinérance et les personnes non marginalisées. Lors de la majorité des périodes d'observation, des dizaines de personnes non marginalisées, certaines accompagnées de jeunes enfants, empruntaient l'allée longeant les installations temporaires, tandis que d'autres profitaient de l'AEC avec leur animal. À l'automne, plusieurs étudiant-es se regroupaient aux tables et aux bancs dans la section pour discuter ou se reposer.

Ainsi, l'est de la section au nord du parc semble être un lieu privilégié pour l'implantation d'abris, puisqu'il s'agit d'un endroit plus discret et moins achalandé. Elle se trouve à l'écart de la plupart des installations populaires, comme le chalet de parc ou les modules de jeux pour enfants. Ceci semble favoriser un partage équitable et respectueux de l'espace public. Les abris ne réquisitionnent pas un espace particulièrement fréquenté par les autres usager-es du parc, mais répond aux besoins de proximité des ressources, de quiétude et d'intimité des personnes en situation d'itinérance.

Section au centre du parc



Légende : Les installations non délimitées au centre du parc favorise les rencontres et le jeu libre.

Cette section constitue la partie la plus animée du parc. Selon les observations, près de 65 % des activités recensées relevaient de la catégorie stationnaire ou active, générant un fort achalandage en toute saison. C'est également dans cette section où l'on constate la plus forte diversité d'âges et de profils socioéconomiques.

Axée sur l'expérience intergénérationnelle et familiale, elle regroupe différents équipements et installations : des terrains de pétanque, deux structures de jeu, un circuit d'entraînement extérieur, une aire de jeux d'eau ainsi que la plupart du mobilier urbain du parc. Le relief en plateau crée un espace naturellement délimité dont le caractère ouvert, sans clôtures entre les installations, favorise les interactions entre les usager-es et la pratique du jeu libre. De plus, les tables et les bancs sont disposés de manière variée, desservant l'ensemble des équipements. Regroupés

pour favoriser la convivialité ou isolés pour plus de tranquillité, à l'ombre ou au soleil, le mobilier urbain répond aux différents besoins et préférences des personnes.

Des personnes aux profils socioéconomiques et démographiques variés profitent des installations selon leurs besoins et désirs, que ce soit pour se reposer, se rafraîchir, s'amuser, ou pour subvenir à certains besoins de base difficiles à répondre en l'absence de stabilité résidentielle. Lors des observations, aucune tension ou altercation n'a été relevée. Ce sont plutôt des interactions positives (ou neutres) qui ont fréquemment été observées dans cette section :

- des parties de pétanque intergénérationnelles entre personnes marginalisées et non marginalisées ;
- le partage spontané du mobilier urbain ;
- l'usage commun des jeux d'eau, certains pour s'y rafraîchir, d'autres pour boire, parfois pour remplir des récipients ou laver un vêtement.

Ces dynamiques témoignent d'une cohabitation harmonieuse entre des personnes aux profils variés, qu'elles fréquentent le parc pour le loisir, le repos ou pour répondre à des besoins essentiels. Les propos recueillis d'une personne âgée et à mobilité réduite témoignent bien de la popularité de cette section. Celle-ci a indiqué aimer fréquenter cet espace, car les enfants qui s'amuse amènent de la vie et lui rappellent ses petits-enfants. Elle a également déclaré s'y sentir en sécurité et la bienvenue dans l'ensemble du parc. Un groupe composé de six adultes et de cinq enfants a également été sondé lors d'une période d'observation à l'été 2025 ; la plupart fréquentent le parc plusieurs fois par semaine et apprécient les installations destinées aux enfants. Les membres se sentent bien et en sécurité.

Le fort achalandage génère toutefois quelques enjeux de salubrité, notamment le débordement des poubelles à déchets. Il a également été observé que des personnes jouant une partie de pétanque allaient uriner contre la façade arrière du chalet de parc. Une attention particulière devrait être portée à l'entretien des lieux et des installations dans les espaces publics où une forte mixité de profils socioéconomiques est constatée, d'abord afin d'offrir un environnement salubre et accueillant à l'ensemble des usager-es, mais également afin d'éviter d'alimenter des préjugés à l'égard des personnes marginalisées ou en situation d'itinérance, encore plus lorsque des tensions en matière de cohabitation sociale sont soulevées ailleurs dans le parc. Ainsi, les observations effectuées dans la section illustrent bien comment des aménagements diversifiés, accessibles et inclusifs encouragent à la fois la fréquentation, la cohabitation et les interactions entre différentes personnes.

Section au sud, près de la rue de Rouen



Légende : La section au sud est surtout occupée de façon ponctuelle, lors d'événements par exemple.

Cette section, située au sud près de la rue de Rouen, regroupe le chalet de parc, une plaine de jeux et un terrain de baseball. L'espace est fréquenté de manière ponctuelle, selon la programmation culturelle ou sportive. L'achalandage augmente considérablement lors d'événements rassembleurs et lorsque les patinoires sont aménagées lors de la saison hivernale. En dehors de ces périodes, l'achalandage est diffus. La section dispose de peu de mobilier urbain, hormis quelques bancs à l'entrée du parc, du côté de l'avenue Valois. L'été, certaines personnes s'installent sous les jeunes arbres bordant le terrain de baseball pour y pratiquer des activités stationnaires. Le lieu est surtout utilisé à des fins de déplacement : la proximité de la voie cyclable de la rue de Rouen et des stations de vélopartage BIXI renforce l'usage de l'allée principale à des fins de transit. Les observations indiquent une utilisation majoritairement orientée vers les

activités reliées aux déplacements (70 %), suivie des activités stationnaires (19 %) et enfin actives (11 %). À noter, ces proportions reflètent l'occupation du lieu en dehors d'événements culturels ou sportifs.



Légende : Le chalet de parc est un espace de socialisation pour des personnes marginalisées.

Le chalet de parc et ses abords accueillent diverses activités stationnaires. L'intérieur comprend notamment des installations sanitaires, tandis que l'extérieur offre un muret bas pour s'asseoir, un éclairage en soirée et un auvent protégeant des intempéries, d'ailleurs le seul espace couvert du parc. Deux toilettes chimiques sont accessibles à l'extérieur du chalet de parc. Son architecture en fait un lieu discret, peu fréquenté par les personnes non marginalisées en dehors des heures d'ouverture. Selon les observations effectuées, les activités de type stationnaires aux abords du chalet de parc sont majoritairement pratiquées par des personnes marginalisées, car la disponibilité d'un espace couvert et semi-protégé répond à des besoins essentiels de repos et de socialisation. Le chalet de parc constitue donc un repère important pour les personnes du quartier qui ont peu, voire pas accès à des lieux intérieurs.

De ce fait, certains comportements de personnes marginalisées aux abords du chalet de parc semblent avoir contribué aux tensions liées à la cohabitation sociale. Des regroupements de personnes, la présence d'effets personnels ainsi que la consommation de substances psychoactives et du matériel de consommation à la traîne ont été signalés comme éléments nuisant au sentiment de sécurité des autres usager·es du parc. Bien que l'occupation de la section au sud par des personnes non marginalisées soit faible (l'achalandage du lieu est proportionnel aux activités et événements ponctuels organisés), des mesures ont été mises en place pour limiter l'accès au chalet de parc et réduire les conflits entourant le partage des installations et des équipements publics. La présence d'agent·es de sécurité pourrait avoir contribué à renforcer le sentiment de sécurité pour certain·es usager·es, mais les mesures implantées soulèvent des préoccupations importantes en matière de profilage social.

Par exemple, le bâtiment est désormais verrouillé et surveillé en tout temps. Le personnel de sécurité a indiqué exercer un contrôle de l'accès au chalet et plus encore, en chronométrant l'usage des installations sanitaires des personnes marginalisées. Des toilettes chimiques ont été installées à l'extérieur, mais leur entretien insuffisant en décourage l'utilisation. Le contrôle exercé selon la perception de la marginalité ou du statut socioéconomique constitue une

pratique discriminatoire, qui est d'autant plus alarmante que les personnes en situation d'itinérance disposent déjà d'un accès limité aux installations sanitaires publiques.

De façon générale et selon les propos recueillis auprès du personnel de sécurité durant l'année 2024 et une partie de 2025, les interactions entre les employé·es et les personnes marginalisées sont somme toute empreintes de collaboration. Lorsque des événements ou des activités sont tenus dans cette section, il est demandé aux personnes marginalisées de s'éloigner du chalet de parc, et ces dernières collaborent. Les employé·es veillant à la sécurité et à l'entretien ont indiqué avoir noué des liens avec certaines personnes marginalisées ou en situation d'itinérance, favorisant ainsi la coopération, et les observations ont permis de constater une baisse dans le nombre de matériel à la consommation à la traîne autour du chalet de parc. Pourtant, la relative cohabitation semble s'être détériorée durant la saison estivale 2025, bien qu'une nouvelle équipe de sécurité privée se soit ajoutée au personnel existant. L'ajout de mesures de surveillance n'a pas empêché le démantèlement des installations de la section au nord du parc à l'automne 2025.

Il est important de souligner que les représentations sociales des personnes marginalisées ou en situation d'itinérance tendent à uniformiser des réalités pourtant diverses, en ne tenant pas compte des différentes dimensions de la pauvreté. Ces préjugés confinent des personnes vivant de l'exclusion dans un même groupe et nient la complexité de leurs parcours, leurs besoins et leurs expériences individuelles. Une personne en situation d'itinérance dans le parc a partagé, lors d'une période de sondage, ne jamais fréquenter les abords du chalet, contrairement à la section au nord où elle s'y sent bien. Elle émettait une distinction claire entre les deux groupes, qui, selon elle, ne vivent pas les mêmes réalités. De même, bien qu'un certain malaise face aux regroupements de personnes autour du chalet de parc ait été nommé par les personnes sondées dans le parc, aucune n'a émis de commentaires envers les tentes situées dans la section au nord.

Les politiques publiques actuelles et les actions qui ont été menées dans le parc en vue de limiter, voire d'éliminer l'accès à l'espace public aux personnes en situation d'itinérance découlent de cette vision homogène de la marginalité. La cohabitation sociale est la responsabilité de l'ensemble des citoyen·nes, et les décisions politiques ne devraient pas être influencées par les préjugés et la discrimination.

Pistes d'aménagement et initiatives suggérées

Le parc Lalancette occupe une place centrale dans la vie du quartier, combinant rôle identitaire, espace de loisirs et refuge pour des populations vulnérables. Ses zones témoignent de dynamiques contrastées : inclusive et vivante au centre, plus fragile au nord et au sud. Les résultats des observations démontrent que des aménagements accessibles et bien entretenus favorisent la cohabitation. Des interventions ciblées permettraient de renforcer son potentiel rassembleur et de mieux soutenir la diversité de ses usager-es.

Dans l'ensemble du parc

- ✓ Ajouter de la signalétique claire dans l'ensemble du parc, notamment les heures d'ouverture du chalet de parc et la localisation des installations sanitaires et des fontaines d'eau à boire. Considérant que plusieurs équipes sont dédiées à l'entretien et à la sécurité des lieux, il serait pertinent d'afficher les numéros à contacter selon la situation donnée ;
- ✓ Implanter un point d'accès à l'aide, tel un téléphone d'urgence, dans un endroit accessible et central du parc ;
- ✓ Ajouter des espaces permettant de se protéger des intempéries dans les différentes sections du parc ;
- ✓ Ajouter du mobilier destiné aux déplacements actifs, tels que des supports à vélo, dans l'ensemble du parc. Porter une attention particulière aux différents accès du parc et notamment près de la rue Hochelaga, où une voie cyclable sera éventuellement implantée ;
- ✓ Augmenter le nombre de poubelles à déchets dans l'ensemble du parc ; intégrer des supports à contenants consignés à celles-ci (voir le concept des poubelles participatives de la Coopérative Les Valoristes) ;
- ✓ Ajouter du mobilier urbain, comme des bancs, le long des allées afin de créer des espaces de rencontres et de repos ;
- ✓ Sécuriser les entrées du parc dans la section nord, en y implantant des mesures d'apaisement à la circulation, telles que des saillies de trottoirs et des passages piétonniers. Implanter une traverse piétonne sécurisée entre l'entrée charretière du CHSLD Nicolet et celle vis-à-vis le chalet de parc.

Chalet de parc

- ✓ Afficher un code de vie clair à l'entrée du chalet de parc afin que l'ensemble des règles du parc soient connues et respectées de tout-es. Éliminer toute mesure discriminatoire à l'égard des personnes autorisées à utiliser les installations du chalet de parc ;
- ✓ Installer un bac de récupération de matériel de consommation à l'extérieur du chalet de parc.

Section au nord

- ✓ Autoriser les installations dans la partie nord du parc, où l'achalandage est faible. S'arrimer avec le service d'hébergement d'urgence CAP St-Barnabé lors de leurs journées de nettoyage afin d'anticiper les hausses d'achalandage. Porter une attention particulière à l'entretien des lieux et rendre disponible des équipements de base aux personnes en situation d'itinérance, comme des bacs à ordures et des installations sanitaires.

Services à la communauté

- ✓ Offrir du prêt de matériel gratuit pour des activités de sports et de loisirs à l'ensemble des personnes fréquentant le parc. Ces activités, comme constaté dans la section au centre du parc, sont l'occasion de rencontres et de socialisation ;
- ✓ Augmenter les fréquences de nettoyage et d'entretien des lieux, principalement en ce qui concerne les toilettes chimiques et les poubelles. Il serait fort pertinent d'intégrer une brigade de propreté veillant à l'entretien du parc. Le programme TAPAJ (travail alternatif payé à la journée) permet à des personnes vivant de la précarité d'effectuer un travail rémunéré qui bénéficie à l'ensemble de la collectivité ;
- ✓ Encourager et mettre de l'avant la création de lien entre les employé-es de parc et les personnes marginalisées ou en situation d'itinérance. Ces liens favorisent le respect des lieux, la collaboration et les échanges positifs. Le parc Théodore en est un bon exemple de coopération positive entre les différentes personnes.

